



- Aux organisations du CCN

Montreuil, le 21 novembre 2013

...

A,B,C,édaire de l'impôt

Payer l'impôt est un acte citoyen. Mais en raison de la pression des patrons et des libéraux, les erreurs du gouvernement, la faiblesse du pouvoir d'achat, les gens le considèrent comme une charge inadmissible.

Les mauvais choix des gouvernements successifs ont rendu le système, au fil du temps, de plus en plus incompréhensible, de plus en plus injuste.

Loin d'être une charge inadmissible, l'impôt nous fait surtout beaucoup de bien tout au long de notre vie. Sans lui, par exemple, l'Etat n'aurait pas les moyens d'assurer la sécurité, la santé, l'éducation, les routes et autres infrastructures, l'accès à la culture. En s'attaquant aux impôts, les patrons et les libéraux veulent en fait privatiser les services publics.

L'impôt permet le vivre ensemble et au plus grand nombre de vivre dignement en finançant les politiques publiques et les services publics qui sont eux même source de développement économique et créateurs de richesse.

Loin de vouloir nous « en débarrasser » comme certains le revendiquent, faisons d'abord la clarté. Ce petit glossaire peut nous y aider.

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est le prélèvement le plus « visible ». Nous déclarons nos revenus, nous recevons un avis d'imposition et acquittons cet impôt. L'impôt sur le revenu est progressif (le taux d'imposition augmente d'autant plus que les revenus sont importants) c'est pourquoi il est aussi le mode d'imposition le plus juste. Il représente pourtant moins d'un quart des recettes fiscales. La moitié des contribuables ne paient pas cet impôt surtout faute de revenu suffisant.

Les plus riches contribuent de moins en moins par rapport à l'ensemble de la population. Ils ont aussi été les grands gagnants des réformes de l'impôt sur le revenu surtout mises en place sous Sarkozy. Ils ont notamment bénéficié d'une explosion des niches fiscales et d'une baisse des taux d'imposition. Le taux maximum était de 65% en 1983. Il est, en 2013, de 45%. Bien informés par leurs « conseillers fiscaux », les plus aisés accaparent la majorité de ces aides publiques. 62% des niches fiscales sont utilisées par les 10% les plus riches.

Pour qu'un impôt soit juste, il doit permettre à chacun de contribuer à hauteur de ses moyens. L'impôt sur le revenu est construit afin de répondre à ce critère.

Durant les trente dernières années, le montant collecté a été largement réduit au profit de taxes comme la TVA.

Réhabilitons l'impôt sur le revenu :

- en limitant drastiquement les déductions fiscales à celles ayant démontré une efficacité sociale ou économique ;
- en augmentant le nombre de tranches et les taux d'imposition afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens ;
- en taxant davantage les revenus du capital.

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et les impôts indirects

On dit que la moitié de la population ne paient pas d'impôt. C'est faux : tous le monde paie l'impôt à partir du moment elle ou il consomme. Seulement, il s'agit d'un impôt invisible, indirect.

La France a fait le choix historique de structurer ses prélèvements fiscaux à partir de la fiscalité indirecte : La TVA, la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), certaines taxes à caractère environnemental ou budgétaire de consommation d'énergie fossile.

La **taxe sur la valeur ajoutée** ou **TVA** est un impôt indirect sur la consommation. Le montant de la taxe est proportionnel au prix de vente hors taxe. Ainsi les vendeurs ou prestataires de services jouent en fait auprès de leurs clients le rôle de collecteur d'impôt pour le compte de l'État, sans que cette charge ne les touche personnellement.

Payée par les « consommateurs » elle est particulièrement injuste puisqu'elle pèse beaucoup plus lourd dans le budget des ménages les plus modestes. Cependant, elle paraît indolore. Qui se soucie vraiment de l'impôt qu'il paye à chaque fois qu'il passe à la caisse du supermarché ? En effet, cette taxe se substitue durant les trente dernières années à l'impôt sur le revenu.

Réduisons le poids de la TVA :

- en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité ;
- en baissant le taux normal de la TVA à 15 % ;

La Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière

Pour obtenir le montant de la taxe d'habitation, on multiplie ce que l'on appelle « la valeur locative cadastrale » (valeur locative foncière), c'est-à-dire ce que rapporterait sur un an l'habitation si elle était mise en location, par les taux d'impositions votés par les communes. Ce montant peut être diminué de certains allègements notamment en raison de conditions d'âge ou d'infirmité.

Le montant de la valeur locative de notre habitation est le résultat d'un calcul complexe. Il tient compte de la superficie du logement, des éléments de confort

(nombre de salles de bain par exemple), de l'état de l'immeuble, de l'attractivité de sa situation géographique. Sur le principe, la méthode est bonne. Seulement, aucune révision de ces valeurs locatives n'a été effectuée depuis 1970. Résultat, elles sont très souvent largement surévaluées dans les immeubles construits dans les années 1970 en périphérie des villes par rapport à ceux des vieux quartiers de centre-ville maintenant réhabilités et, par conséquent, sous évalués.

Se contenter d'une révision des valeurs locatives n'est pas suffisant. En effet, les valeurs locatives sont globalement très inférieures à la réalité du marché et au final leur revalorisation pourrait faire doubler ou tripler le montant de la taxe d'habitation. Cela accentuerait encore d'avantage les inégalités, réservant les logements les plus agréables aux plus riches et reléguant les autres encore plus loin de leur lieu de travail dans des logements encore plus exigus et inconfortables.

Transformons les Taxe d'habitation et Taxe Foncière :

- en révisant les critères de calcul de cette taxe (ceux-ci sont basés sur des éléments datant de 1970) ;
- en prenant en compte les revenus des occupants et la réalité de l'habitat dans le calcul de la taxe.
- En modulant les taux de la taxe foncière en fonction de l'usage de la propriété

La fiscalité des entreprises

L'Impôt sur les sociétés

A en entendre les patrons, les entreprises sont asphyxiées par l'impôt sur les sociétés. Pourtant, le montant de cet impôt est un quart de la TVA : 36 mds € dans le budget 2014, contre 140 mds € de TVA et 75 mds d'impôt sur le revenu.

Le taux de l'impôt sur les sociétés a régulièrement baissé. Il s'établit actuellement à 34 %. En réalité, ce taux est beaucoup plus faible. En particulier, le taux réel d'imposition des grandes entreprises est de l'ordre de 8%. En effet, la loi permet aux grandes entreprises d'afficher leurs bénéfices dans les pays où le taux d'impôt sur les sociétés est plus faible. C'est ce qu'on appelle « optimisation fiscale ».

De plus, les entreprises reçoivent beaucoup d'aides de l'Etat et des collectivités territoriales. Il faut comparer l'impôt sur les sociétés aux 200 mds€ d'aide accordées entreprises.

La fiscalité locale des entreprises

Les évolutions récentes en matière de fiscalité locale ont largement mis en danger les finances des collectivités. Elles ont principalement eu pour conséquence d'alléger la pression fiscale sur les entreprises et cela notamment à l'occasion du remplacement de la Taxe professionnelle (TP) par la Contribution économique territoriale (CET).

Ces dernières années, les collectivités se sont vu attribuer de nouvelles compétences sans pour autant recevoir les transferts financiers correspondants. En 2014 et 2015, la dotation de l'État sera même, chaque année, réduite de 1,5 milliards d'euros.

Les conséquences sont graves. Les collectivités n'ont d'autre choix que de se tourner vers les ménages ! À l'heure actuelle, les collectivités locales n'ont, en effet, quasiment plus aucun moyen de modifier le niveau de prélèvement sur les entreprises. Ce sont donc les particuliers, parfois les plus modestes, qui mettent la main à la poche pour financer les allègements consentis aux entreprises. Malgré tout, cela ne garantit pas un niveau de financement suffisant pour le maintien de services publics de qualité.

Luttons efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale

La fraude fiscale et les paradis fiscaux sont désormais dans le collimateur de l'Union européenne et des grandes puissances économiques. En France, nous en sommes au neuvième rapport parlementaire en quinze ans sur le sujet.

Les avoirs détenus dans les paradis fiscaux sont estimés entre 20000 et 30000 milliards d'euros. Le montant annuel de la fraude dans l'Union européenne était estimé en septembre dernier à 1000 milliards d'euros par le Parlement européen. Aujourd'hui, la Commission européenne l'évalue à 2000 milliards d'euros, soit l'équivalent du PIB de la France... L'énormité des sommes montre l'importance de l'enjeu. En France les estimations varient mais elles vont jusqu'à 80 milliards d'euros par an.

L'absence d'harmonisation européenne en matière de fiscalité, l'absence également de coopérations au niveau mondial, de même que la déréglementation des économies expliquent essentiellement l'évasion fiscale. Le durcissement de la législation doit s'entendre au niveau international et au minimum au niveau européen.

Faisons de la fiscalité des entreprises un moteur pour l'économie et le progrès social :

- en modulant le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'utilisation des bénéfices afin de favoriser l'emploi, les salaires, la recherche, la préservation de l'environnement, etc. ;
- en subsistant à l'actuel CET une nouvelle fiscalité locale à destination des professionnels modulable en fonction de la politique des entreprises en terme d'emploi, de salaires, d'investissements, de formation et de l'environnement... Il est également essentiel que ce nouvel impôt, remplaçant la CET, soit établi sur des règles communes à l'échelon national afin de ne pas entraîner un dumping fiscal entre les territoires qui serait catastrophique pour les populations
- en luttant contre les paradis fiscaux et en harmonisant les législations fiscales au niveau européen ;
- en taxant véritablement les transactions financières.

Les propositions CGT sont parfaitement réalistes, Elles concourent à l'efficacité économique en dégagant des recettes supplémentaires et à la justice sociale en faisant peser une fiscalité moins lourde sur la majorité de la population. Elles impliquent toutefois la volonté politique de rompre avec les choix précédents qui ont eu pour conséquences l'augmentation des inégalités et l'aggravation de la crise économique et sociale.